

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MACOURIA

Séance du mardi 16 septembre 2025
Délibération n°2025-91-VM

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 septembre à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de 1^{ère} convocation du conseil : 8 septembre 2025

Objet : Actualisation du plan de financement des études et de la construction des écoles Henri BAHLIT (quartier de la lagune) - phases ESQUISSE, APS (avant-projet sommaire), APD (avant-projet définitif) - VISA et travaux VRD (voirie et réseaux divers)

Étaient présents (17) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^{er} Adjointe au Maire, M. Serge BACE, 2^{er} Adjoint au Maire, Mme Yvane CHAND, 3^{er} Adjointe au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4^{er} Adjoint au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5^{er} Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6^{er} Adjoint au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^{er} Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9^{er} Adjointe au Maire,

Mme Madly MARIGNAN, M. Eliodore TORVIC, Mme Darling DUFORT, Mme Katia BOSSOU, M. Ismaël NEMOR, Mme Annie RENE, Mme Eda GEORGE, M. Guy GOBER, **conseillers municipaux**

Étaient absents mais avaient donné procuration (06) :

Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^{er} Adjointe au Maire à Mme Darling DUFORT, Conseillère municipale

M. David O'REILLY, Conseiller Municipal, à M. Ismaël NEMOR, Conseiller Municipal
Mme Josiane DUPRE, Conseillère Municipale à M. Claude LEMKI, 6^{er} Adjoint au Maire
Mme Corinne SIGER, Conseillère Municipale à Mme Monique AZER, 1^{er} Adjointe au Maire
M. Josué MOGE, Conseiller Municipal à Mme Sandrine PAYET, 5^{er} Adjointe au Maire
M. Augustin BENTH, Conseiller Municipal à M. Guy GOBER, Conseiller municipal

Étaient absents (10) :

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Marijono SANIP, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Suzanne MAZOE, M. Roméo JEWANI, M. Martin LABRUNE, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, M. Emmanuel PRINCE, **Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Monsieur Jean-Yves THIVER** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle que la situation exceptionnelle de la Guyane (croissance démographique inaccoutumée, taux de chômage de 22%, déficit de logements neufs, fort taux de logement insalubre) a conduit le gouvernement à prendre la décision de créer une opération d'intérêt national par décret en Conseil d'État du 14 décembre 2016.

L'OIN est fractionnée sur neuf (9) communes : Cayenne, Kourou, Macouria, Mana, Matoury, Montsinéry-Tonnegrande, Rémire-Montjoly, Roura, Saint-Laurent-du-Maroni.

A l'échelle de Macouria, quatre projets d'aménagement dans le contexte d'Opération d'Intérêt National sont envisagés : OIN n°14 -Marivat-Pagamont ; OIN n°15 - Porte Soula-Sablance ; OIN n°16 - Maillard-Elysée-Parépou et OIN n°17 - Sud Bourg Macouria (Tonate).

Le programme de logements de l'opération d'intérêt national OIN n°17 dite « Tonate Sud » prévoit la création de nombreux logements répartis en collectifs, intermédiaires et individuels, créant les conditions du « vivre ensemble ». Le développement d'équipements, de services et de commerces de proximité participera à l'attractivité du territoire et au développement de la ville.

C'est dans ce dernier secteur d'une superficie de 419 hectares que s'insère la construction des écoles BAHUIT Henri. Ce secteur peut être appréhendé en deux sous-secteurs au Nord, Bourg de Tonate, au Sud Hameau Préfontaine. Cet ensemble représentera 2150 logements à terme, soit 8 000 personnes.

C'est par souci d'anticipation des besoins et de rééquilibrage de la couverture scolaire dans la zone de Tonate que la ville de Macouria a décidé d'engager les études opérationnelles visant à définir le programme de construction de deux nouvelles écoles regroupées, une maternelle de 14 classes et une élémentaire de 20 classes + 2 spécialisées. La particularité du programme est qu'il pourra être dupliqué pour d'autres groupes scolaires sur le territoire Macourien.

Le cabinet CP&O a été missionné en 2022 pour réaliser l'étude de programmation et la SEMSAMAR a été désigné, en 2023, comme mandataire de maîtrise d'ouvrage.

La maîtrise d'œuvre ayant été attribuée au groupement GAIA ARCHITECTURE et les études ayant été engagées jusqu'à la phase APD, la ville sollicite, d'ores et déjà, une aide au titre de la dotation scolaire 2025 d'un montant de deux millions quarante-sept mille deux cent trente-quatre euros et quarante-cinq centimes (2 047 234,45 €), soit 80% du montant total pour la réalisation des études opérationnelles et travaux de VRD (PRO, ACT, VISA).

Le permis de construire de l'opération a été déposé le 12 mars 2025 et l'examen au cas par cas le 25 juin 2025 et les deux dossiers sont en phase d'instruction auprès de la DGTM (Direction Générale des Territoires et de la Mer).

L'opération est en actuellement en phase PRO (PROJET) et la consultation pour les travaux de terrassement sera lancée au quatrième trimestre 2025.

VU l'article L 212-1 du code de l'éducation,

VU l'article L 2121-30 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT les demandes de scolarisation que vont générer les opérations de logement qui seront engagées dans le cadre de l'OIN Tonate Sud

VU le rapport n°90/2025/VM

VU la délibération n°2024-55-VM du 18 juin 2024 actant la construction du groupe scolaire Henri BAHLIT (quartier de la lagune) – approbation du programme définitif détaillé et financement des études (esquisse, avant-projet, projet)

VU la convention n°12.SFPT.2024 portant attribution d’une subvention au titre de la dotation scolaire à la commune de Macouria pour la tranche 1 de la phase des études de construction des écoles Henri BAHLIT (500 000 €)

VU la convention n°37.SFPT.2025 portant attribution d’une subvention au titre de la dotation scolaire à la commune de Macouria pour le projet d’études et de construction des écoles Henri BAHLIT - Phase PRO VISA VRD (2 047 234,45 €)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DÉCIDE A L’UNANIMITÉ

ARTICLE 1

De confirmer la programmation de la construction du groupe scolaire Henri BAHLIT qui se compose d’une école maternelle de 14 classes et d’une école élémentaire de 20 classes + 2 classes spécialisées pour un coût prévisionnel de **19 925 708 €** ;

ARTICLE 2

D’approuver le plan de financement des études de construction des écoles Henri BAHLIT - phases ESQUISSE, AVANT-PROJET SOMMAIRE – AVANT -PROJET DEFINITIF

Financier	Taux	Montant
Etat Dotation scolaire 2024	80%	500 000 €
Commune	20%	125 000 €
Total	100%	625 000 €

ARTICLE 3

D’approuver le plan de financement global de l’opération le projet d’études et de construction des écoles Henri BAHLIT - Phase PRO VISA- Travaux VRD

Financier	Taux	Montant
Etat Dotation scolaire 2024	80%	2 047 234,45 €
Commune	20%	511 808,61 €
Total	100%	2 559 043,06 €

ARTICLE 4

D’autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l’opération ;

ARTICLE 5

De prévoir les crédits nécessaires à l’opération n°198 du budget unique de la collectivité.

ARTICLE 6

Le Maire ou son suppléant est chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 7

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guyane dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 17 septembre 2025